

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — ITALIE : Charles-Albert à Genève, il a abdiqué en faveur du duc de Savoie; Combats désastreux entre la brigade de Savoie et les Autrichiens; Mort du général français Du Perron; Radetzki à quatre lieues de Turin; A Rome, on fond des canons avec des cloches. — Fête aux communistes. — La Tabatière aux émeutes. — CHRONIQUE PARISIENNE : Détails sur le Choléra à Paris; Arrestation d'une bande de voleurs; Rassemblements. — Haute-Cour de justice, affaire du 15 mai. (Suite). — NOUVELLES DE LYON : Un enfant tué par sa mère. — Nouvelles de Toulon. — Discours du maréchal Bugeaud. — Cour d'assises du Rhône: Tentative de meurtre. — Nouvelles étrangères. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 27 Mars 1849.

Nouvelles importantes d'Italie.

P. S. Un voyageur arrivé ce matin dans notre ville, et parti de Turin le 25, nous apporte les nouvelles suivantes, que nous publions sous toutes réserves :

Le roi Charles-Albert a abdiqué en faveur du duc de Savoie, et est parti pour Genève avec un seul domestique.

Cette détermination aurait été prise par lui après des combats désastreux livrés entre Novarre et Mortara, à la suite desquels la route de Turin serait ouverte à Radetzky, qui marcherait vers la capitale du Piémont.

Au départ du courrier, on y appelait la garde nationale aux armes; l'agitation était extrême.

La brigade de Savoie est la seule, dit-on, qui se soit bien battue. Les Lombards ont de suite lâché pied.

On annonçait l'armée autrichienne à quatre lieues de Turin.

Dans les combats qui ont eu lieu, le général Du Perron a été tué.

Casale, 24 mars.

Notre léger échec est glorieusement réparé. Mortara a été repris sur les Autrichiens après une brillante affaire, dans laquelle le duc de Savoie a eu un cheval tué sous lui. Il a, de plus, été légèrement blessé à la main. Les troupes sont pleines d'enthousiasme, la conduite du roi et de nos princes électrise les soldats. Le général en chef déploie beaucoup d'activité et une grande énergie. Déjà on peut reconnaître les salutaires effets de l'unité de direction et de la vigueur du commandement.

Le quartier-général est toujours à Novarre; les différentes divisions se massent en face des Autrichiens; les deux armées vont se trouver en présence, et une grande affaire ne saurait tarder d'avoir lieu. Le théâtre de la lutte sera probablement entre Mortara et Garlasco, sur les bords du Tessin qui sépare ces deux villes.

Le quartier-général de Radetzki est à Pavie.

Le désordre qui a un instant démoralisé la première division n'est que partiel et n'a aucune importance. Ce corps, comme tous les autres, est prêt à se conduire bravement; sa mollesse le 21, à Mortara, n'est qu'un accident dont il brûle d'effacer le souvenir.

Méfiez-vous des faux bruits qui vous représenteraient notre armée comme étant en déroute; elle est, au contraire, animée des meilleures dispositions, et je crois qu'elle se montrera fort solide.

Je ne sais rien de la division la Marmora; au milieu du mouvement, des marches et contre-marches, je ne suis informé que des faits dont je suis témoin ou acteur.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

TURIN, 24 mars. — L'anxiété est moins grande à Turin, et les esprits attendent impatiemment le résultat de la bataille décisive qui doit se donner au premier jour. Chaque courrier venant de l'armée peut en apporter la nouvelle.

Pour parer à toute éventualité, le ministère vient d'adresser un pressant appel aux gardes nationaux des Etats, en indiquant les points de réunion où devront se porter ceux qui voudront défendre la patrie.

La situation des deux armées n'a pas changé; Radetzky en venant se placer entre Novarre et Alexandrie, a tenté un coup décisif; s'il est battu, nous le pousserons jusque sous les murs de Vérone et de Mantoue; si, au contraire, il est vainqueur, la route de Turin lui est ouverte et il peut y arriver en trois marches.

A Florence, les Toscans parlent toujours beaucoup de guerre, et comme il ne leur reste pas un bataillon de leur armée nationale forte de 16,000 hommes, ils viennent de décréter la formation d'un corps de 2,000 Polonais. Quelques volontaires se sont aussi présentés mais en petit nombre.

A Rome, on fond des canons avec les cloches des églises, on en obtient ainsi 2 ou 3 par semaine. L'argent est moins rare.

La flotte sarde est toujours à Ancône.

Les nouvelles de Sicile sont contradictoires: suivant les unes, on s'y prépare à une défense désespérée; suivant les autres, on a demandé vingt jours pour répondre à l'ultimatum du roi de Naples.

On écrit de Toulon :

Tout est disposé pour un prochain embarquement de troupes, mais les intentions du gouvernement de la République ne paraissent pas encore bien arrêtées à ce sujet. Il y a lieu de croire cependant que les mouvements de nos troupes seront subordonnés à la tournure que prendront les événements en Italie. Quoi qu'il en soit, la flottille de bâtiments à vapeur organisée dans notre port est prête à appareiller au premier ordre.

On a embarqué sur les frégates à vapeur composant la flottille expéditionnaire quelques pièces d'artillerie de siège et des approvisionnements considérables.

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Allons, tant mieux. Le tour que vous avez cherché à me jouer, ce soir, mérite une bonne volée de coups de canne, et je me préparais à vous la donner, je l'avoue; mais en considération de la colère de M. Pingret, je vous fais grâce. Retournez chez lui; dites-lui que Patte-Blanche ne lui appartient pas et ne lui appartiendra jamais! S'il éprouve l'envie de me demander des explications, qu'il ne vienne qu'avec des armes.... Sinon, je l'invite à manger des côtelettes chez moi demain matin. Et maintenant, ajoutai-je en parlant à la multitude de plus en plus compacte qui nous entourait, vous allez voir qui ce chien volé va suivre!

Les rangs s'ouvrirent, et Patte-Blanche, éternuant de satisfaction, se prit à sautiller devant moi d'un air vainqueur, tandis que Carantane s'éloignait, poursuivi

par les huées de la foule.

Le lendemain, comme je me disposais à faire, avec Patte-Blanche, notre promenade matinale, ma porte s'ouvrit avec fracas, et le commandant Pingret, en grand uniforme, vint se camper insolemment au seuil de ma chambre, le fiel sur les lèvres et l'ironie dans le regard...

A sa vue, je ne pus échapper aux étreintes d'une inexprimable sentiment de honte et d'angoisse.

— Monsieur Burat, me dit-il, vous êtes un croquant!....

A cette provocation brutale, je sentis comme une main de glace qui s'appesantissait sur mon crâne. Coupable d'une indécatesse qui froissait tous mes instincts de franchise et de loyauté, la susceptibilité naturelle de mon caractère acquiesçait un degré de surexcitation d'autant plus grand que j'avais la parfaite conscience de mes torts envers Pingret.

Mais ces allures me choquaient; j'étais irrité; la colère commençait à gronder dans mon sang et mon cœur battait à se rompre.

Cet ami d'hier, ce vieux compagnon d'armes, pour lequel j'eusse, quelque temps auparavant, sacrifié ma vie avec plaisir, me faisait horreur ce jour-là.

Me couper la gorge avec lui me semblait tout naturel, j'étais décidé à tout.

Patte-Blanche, retranché derrière moi, la tête en-

tre mes genoux, le poil hérissé, les dents grinçantes, l'œil flamboyant, poussait des hurlements pleins de menace et de haine contre ce maître dédaigné que mon ingratitude avait voulu lui imposer.

L'émotion violente de mon chien me gagnait peu à peu. Je m'avagai, pâle de fureur, vers le commandant.

— Expliquez-vous en deux mots, lui dis-je d'une voix étouffée.

— Monsieur, continua-t-il d'un air féroce, vous m'avez invité à manger des côtelettes chez vous, ce matin.

— Eh bien! après?

— Eh bien! il est dix heures, et le couvert n'est pas mis!...

— Pingret, m'écriai-je en fondant en larmes et en me jetant dans ses bras, tu es un véritable ami!

— Oh! c'est bien vrai! répondit-il. Il y en a peu qui se tairaient après avoir été mystifiés comme moi. Tu n'es pas honteux? Je t'achète un chien et tu me le voles! Brigand! canaille! fricoteur! et ces côtelettes?...

— Elles vont venir, mettons-nous à table.

J'allais déboucher le bordeaux, fabriqué par le marchand de vins au-dessus duquel j'étais logé, lorsqu'une idée subite traversa mon cerveau.

— Pingret, dis-je au carabinier en rougissant jus-

rables. L'administration de la guerre a dû demander à la marine une certaine quantité de biscuit.

On nous assure qu'il y a eu l'avant dernière nuit un projet de coup de main sur le ministère des finances où l'on suppose que sont entassés les millions destinés au paiement du semestre de 5 p. 0/0. Averti par des rapports nombreux, le gouvernement était sur ses gardes, et le général Changarnier s'est chargé de recevoir les socialistes s'ils osaient se présenter. Un bataillon de ligne était caché dans les bâtiments de la douane, se disposant au premier signal à faire fête aux communistes. Mais il n'ont pas jugé à propos de mettre leur complot à exécution. Comme les rats de la fable, ils se sont défilés du gros sac de farine qui cachait Rominagrobis, et ils ont renoncé à appliquer pour cette fois les doctrines de leur chef de file, M. Proudhon : la propriété est un vol, et prendre aux riches ce n'est que rentrer dans son propre bien.

Il y a eu, avant-hier soir, une réunion du *Conseil révolutionnaire des Dix*, dans un local fort singulièrement appelé par les démagogues la *Tabatière aux émeutes*.

Il a été décidé dans cette séance qu'avis serait envoyé à tous les chefs de clubs et sociétés secrètes d'aller à se rendre à l'Assemblée nationale pour protester contre la loi sur les clubs. On dit même que la protestation a été rédigée dans les termes les plus violents par le président du *Conseil des Dix*, qui, en prononçant la clôture de la séance, se serait écrié : « Si nous laissons détruire notre armée des clubs, comment voulez-vous que nous livrions bataille à la réaction ? Les élections approchent, sans clubs, nous sommes repassés (sic). »

Chronique parisienne.

Jusque à présent, aucun rapport n'a été publié sur le nombre des cas de choléra dans le sein des familles, et il est peu probable que cette publication ait lieu, à moins que les progrès du fléau, ce qui est peu probable, il faut du moins l'espérer, ne deviennent tels qu'il soit impossible de cacher la vérité. Mais on nous communique le tableau suivant qui résume le mouvement des cholériques dans sept des principaux hôpitaux de la capitale, depuis l'apparition de l'épidémie : Hôtel-Dieu, 30 cholériques, 16 décès ; la Charité, 26 cholériques, 13 décès ; la Pitié, 26 id., 13 id. ; la Salpêtrière, 28 id., 16 id. ; hôpital Saint-Louis, 20 id., 15 id. ; hôpital Beaujon, 10 id., 6 id. ; hôpital des Enfants, 2 id., 2 id. Total, 142 cholérique, 75 décès.

— M. Guizot n'est point arrivé à Paris comme l'ont annoncé quelques journaux ; il n'y est attendu que vers le 15 avril.

— On organise en ce moment, sur de nouvelles bases, le service des crieurs et des vendeurs de journaux. Désormais l'autorisation ne sera accordée par la police que pour certaines feuilles déterminées, et les marchands ne pourront vendre, sous peine de poursuites sévères, que les journaux pour lesquels ils auront été autorisés.

— Plusieurs officiers de santé ayant appartenu à l'armée française, viennent de partir dans le but d'organiser le service des ambulances dans l'armée du roi Charles-Albert. On parle aussi de quelques officiers et sous-officiers de la garde républicaine qui sont allés se mettre à la disposition du gouvernement révolutionnaire de Florence.

— M. de Brunon est arrivé à Paris, venant de Londres, où il a été chargé d'une mission particulière de la Russie. Il doit ensuite se rendre à Berlin, et cette démarche concorde avec le bruit qui s'est répandu d'un rapprochement entre les gouvernements de Russie, d'Autriche et de Prusse.

— Nous apprenons que la question du rétablissement du timbre des journaux vient d'être agitée de nouveau dans le sein du cabinet. D'après le projet ministériel, le timbre serait de 2 centimes au lieu de cinq comme autrefois, et de 3 centimes pour les cas où on payait autrefois 6.

— M. Antoine, représentant du peuple a annoncé à ses amis qu'il allait faire prochainement une proposition pour l'établissement d'un impôt sur les domestiques et les gens à gage.

— M. de Hermes, envoyé extraordinaire du gouvernement danois, vient d'arriver à Paris. Il se rend à Londres.

— La reine douairière, Marie-Christine, veuve du roi Charles-Félix, qui vient de mourir à Savone, laisse une fortune considérable ; elle a institué, pour ses légataires universels, le duc de Savoie-Carignan, et le duc de Gènes, fils de Charles-Albert. Mais elle a fait un legs particulier important en faveur des enfants de l'ex-roi Louis-Philippe, ses neveux.

Ce legs consiste principalement en rentes anglaises et françaises, et en un joli château situé aux environs d'Annecy en Savoie. On sait que la veuve de Charles-Félix était sœur de l'ex-reine Marie-Amélie.

— Le comité des finances a terminé l'examen de la proposition de M. Brard, tendant à établir une taxe professionnelle sur les officiers ministériels, les avocats et les médecins. Le comité, par l'organe de son honorable rapporteur, M. Vogué, propose de ne pas prendre en considération la demande de M. Brard.

— La police de sûreté a fait, depuis quelques jours, sous la direction de son nouveau chef, M. Cauler, des arrestations importantes qui ont placé sous la main de la justice un certain nombre de malfaiteurs redoutables à plus d'un titre, et parvenus jusqu'alors à se soustraire aux recherches dont ils étaient l'objet ; parmi ces individus se trouvent les auteurs de plusieurs vols récents commis la nuit dans divers quartiers, de complicité, avec les circonstances aggravantes d'escalade, d'effraction ou de fausses clés.

Huit appartiennent à cette espèce de voleurs, et quatre d'entre eux sont des repris de justice qui ont déjà subi de nombreuses condamnations ; huit autres appartiennent à la catégorie des *charrieurs*, ou des voleurs dits à l'américaine.

L'un d'eux, nommé Sentier, est l'un des plus habiles dans ce genre, qu'il pratiquait exclusivement

depuis longtemps. Il a déjà eu à ce sujet plusieurs démêlés avec la justice ; il est manchot, et par conséquent assez facile à reconnaître ; ses sept complices ou camarades sont aussi cités pour leur adresse. Leur capture diminue le nombre, peu nombreux d'ailleurs, des individus qui se livraient à ce vol, et fait penser que la surveillance de la police s'exerce maintenant avec succès sur eux comme sur les autres malfaiteurs.

— Depuis quelques jours, des rassemblements se formaient, au commencement de la soirée, sur les places Maubert et du Châtelet. Hier, ces rassemblements étant plus nombreux que de coutume, la police a envoyé des agents qui les ont dispersés sans rencontrer de résistance. Les ouvriers qui les composaient se sont retirés au premier avertissement.

Nouvelles de Lyon.

M. le maréchal Bugeaud a été reçu à Valence comme à Grenoble, c'est-à-dire au milieu des plus vives sympathies et de l'enthousiasme unanime des populations. Il a passé en revue les troupes et les gardes nationales des environs qui s'étaient rendues à Valence pour saluer le défenseur de l'ordre. Le préfet de la Drôme, le maire de Valence et le colonel de la garde nationale, des députations de plusieurs villes, de Privas entre autres, ont adressé au maréchal des allocutions pleines de patriotisme et de dévouement à la cause dont il est le plus énergique soutien. Le maréchal a répondu à ces discours au milieu d'un immense concours de citoyens qui, tous, voulaient entendre la parole si pleine de sens et si profondément convaincue du digne maréchal. Hier soir il est rentré dans nos murs, rapportant de sa tournée triomphale une vive reconnaissance pour les populations qui l'ont si bien accueilli et de légitimes espérances pour l'avenir de la République honnête, qui compte de si nombreux et si dévoués défenseurs.

— On a arrêté, la semaine dernière une femme, demeurant chemin de Loyasse, accusée d'avoir tué son enfant âgé de trois ans. D'après la vérification faite par les médecins, cet enfant aurait subi les plus mauvais traitements que puisse inventer un marâtre. Hier, on a arrêté son mari comme n'étant pas étranger dans cette affaire.

— Le bureau des postes de Marseille comptait un nombre de ses employés un voleur aussi habile qu'audacieux. Il avait jusqu'ici échappé aux recherches et à la surveillance dont il était l'objet. Il a été pris en flagrant délit, au moment où il mettait dans la poche de sa blouse de travail une lettre chargée. On l'a saisi et on a trouvé sur lui trois autres lettres, dans lesquelles se trouvaient des sommes au porteurs. On nous affirme que le coupable, surnuméraire du bureau, nommé il y a six mois sans aucun examen préalable, au mépris de l'arrêté ministériel sur les conditions d'admission dans les administrations financières, affichait des opinions socialistes. Cette assertion n'est point fournie par un besoin de dénigrer le parti politique qui propage ces théories immorales et absurdes ; néanmoins, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont capables de fausser la conscience de l'ignorant, en détruisant dans son cœur toutes les notions du juste et de l'injuste.

qu'aux oreilles, j'ai des scrupules...

— Toi, qui as fait sombrer le *British* ?

— Je te dois cinquante francs.

— Un peu.

— Il m'est absolument impossible de te les rendre à présent. Je n'avais plus que ma croix de l'empereur... Elle est au Mont-de-Piété depuis la semaine dernière...

— Quoi ! ton joujou ? Pauvre Burat !

— Il fallait bien payer mon terme, ajoutai-je entre deux soupirs.

— Quel dommage de déjeuner si tristement ! reprit Pingret après quelques instants de silence. Moi qui m'étais promis de te rendre si gai en t'annonçant une bonne nouvelle...

Mais dis donc vite ! Cela nous remettra peut-être...

— Sache donc que j'ai reçu du ministre mon brevet de lieutenant-colonel au 5^{me} dragons ! Cet avancement inespéré me donne tant de joie et de bonheur que je crois être devenu le premier potentat du monde ; j'offrirais ma protection au premier venu ; je voudrais distribuer mon argent dans les rues, même à ceux qui sont plus riches que moi ! Ah ! cela me fait penser que tu es un peu à sec ! Mais comme tu es aussi un peu fier et que tu n'accepterais pas cent malheureux francs d'un individu qui n'est encore que

lieutenant-colonel, permets-moi de faire don à Pate-Blanche des cinquante francs que tu me dois et de lui en prêter cent autres pour ses petites dépenses de ménage. Tu lui feras bien comprendre qu'il ne doit pas se gêner pour me les rendre...

Je fis de mes deux mains un étai dans lequel je faillis briser les doigts de fer de Pingret. Ce secours venait à propos pour calmer les soucis dévorants de ma position et amortir quelques dettes criardes ; je touchais pourtant au terme de mes peines. Le colonel du 5^{me} dragons était un certain marquis de Pomerolles, fort bien en cour, à qui l'on avait promis la première vacance de son grade dans un des régiments de la garde. L'occasion ne tarda point à se présenter, et bien qu'il ne s'agit de pourvoir qu'au remplacement d'un colonel d'infanterie, M. de Pomerolles, pressé de se rapprocher des Tuileries, obtint de changer d'arme, et prit le commandement du 5^{me} régiment de la garde. Pingret, en habile homme, avait réussi à capter la confiance de son chef ; il ne le vit pas plutôt en position de m'être utile, qu'il lui demanda instamment de m'employer sous ses ordres. La proposition éprouva bien quelques difficultés ; mais enfin elle finit par être acceptée, et, après deux ans d'inactivité et d'oubli, je rentrai dans les rangs de l'armée avec une position sinon brillante, au moins lucrative et très honorable.

J'eus quelque peine à m'habituer aux allures de mes nouveaux camarades : le fanatisme royaliste était à l'ordre du jour, et, comme vous pouvez le penser, un brigand de la Loire n'était pas en odeur de sainteté auprès de ces fils de famille sortant des rangs de l'armée de Condé, dont saint Louis et Henri IV, Pavie et Fontenoy, étaient les seuls mots de ralliement. L'autre, que j'adorais toujours, s'éteignait là-bas sous les griffes de Hudson-Lowe ; j'en entendais parler avec mépris... mon épée frémissait dans le fourreau à chaque coup de pied d'âne que recevait le lion mourant. Quelques duels, où j'eus occasion de venger mon empereur, me désignèrent à l'inimitié de mes chefs ; je fus mal noté aux inspections générales et voilà pourquoi je ne suis que major aujourd'hui, à la fin de ma carrière militaire.

La police qui ne nous perdait pas de vue, nous autres, anciens officiers à la demi-solde, s'était persuadé sans doute que j'avais reçu mission du *monstre corse* d'immoler tous les gens bien pensants, comme on disait alors. Elle voulut en acquérir la preuve par une visite domiciliaire que ses agents effectuèrent un jour chez moi.

(La suite à demain.)

Voici le discours que M. le maréchal Bugbaud a prononcé à Grenoble, au milieu de la foule qui s'était rendue auprès de lui, en réponse aux félicitations sympathiques du maire de cette ville.

Citoyens,

Votre réunion spontanée autour de moi fera de cette journée l'une des plus belles de ma vie. Je connaissais depuis longtemps l'esprit patriotique de la population de Grenoble, votre digne maire vient de s'en faire l'interprète; j'ai bien peu de choses à ajouter à ces paroles éloquentes qui peignent si bien vos convictions et les miennes.

Oui, je suis profondément heureux de voir confondus ici, dans un même sentiment, un si grand nombre de citoyens appartenant à toutes les professions, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées; c'est l'image de l'union fraternelle qui doit régner entre vous malgré les inégalités de la fortune; car ces inégalités de fortune, c'est Dieu lui-même qui les a consacrées en créant les hommes si divers en force et en intelligence; il n'existe entre les diverses classes de la société d'autre privilège que celui-là: tous les jours des artisans s'élèvent par leur travail et leur économie dans les rangs de la bourgeoisie, et tous les jours des bourgeois redescendent dans la classe des simples travailleurs. C'est là le mouvement social providentiel. Dieu n'a pas voulu que nous fussions tous riches à la fois, puisqu'il nous a donné des aptitudes si différentes pour acquérir la richesse.

En vous tenant ce langage, je ne prétends pas dire que notre organisation sociale ne puisse être améliorée. Rien de parfait ne sort de la main des hommes, et ceux qui, plus heureux ou plus habiles, s'élèvent aux premiers rangs, doivent tendre la main à ceux de leurs frères qui sont restés en arrière. Multiplier les établissements de bienfaisance, créer et étendre les institutions de prévoyance, travailler au bien-être matériel et à l'éducation morale des classes laborieuses, voilà, Messieurs, le moyen le plus certain d'atteindre ce but d'amélioration, et non pas, à coup sûr, en prêtant l'oreille aux doctrines subversives des socialistes, qui veulent supprimer la famille et la propriété. (De toutes parts: Bravo! bravo!)

Vous repoussez ces idées faustes, je le vois avec bonheur. Vous ne pouvez comprendre qu'un homme qui, par trente ans de rudes travaux, a acquis un champ, une maison, soit un voleur. Vous ne comprenez pas davantage cette fausse fraternité au nom de laquelle on voudrait vous prescrire de sacrifier votre propre famille, vos enfants, à des individus éloignés que vous ne connaissez même pas.

Voilà pourtant ce que vous prêchent ces grands réformateurs qui se disent les amis exclusifs du peuple, les patriotes par excellence, et qui n'aspirent à rien moins qu'à changer les bases sur lesquelles toutes les sociétés reposent depuis que le monde existe. Autant vaudrait qu'ils vinssent vous dire: Depuis deux mille ans vous marchez sur vos pieds, eh bien! vous étiez dans l'erreur, et nous, amis du peuple, nous venons réformer cette pratique vicieuse, vous marcherez désormais sur vos mains. (Rire et assentiment général.)

Non, Messieurs, les démagogues auront beau faire, ils ne parviendront pas à nous persuader qu'ils aient quelque chose à nous apprendre en fait de liberté et de vraie fraternité. A leur doctrine dissolvante, nous opposerons avec confiance la nôtre, qui est renfermée dans un seul mot: l'ordre. Car l'ordre est la condition de tout progrès véritable; j'aime l'ordre avec passion; sachez-vous pourquoi, Messieurs? C'est parce que j'aime avec passion mon pays (oui, oui; vive le maréchal! vive le maréchal! bravos prolongés)... parce que, moi aussi, j'ai la prétention d'aimer le peuple et de servir surtout les intérêts des classes inférieures, et quand je dis des classes inférieures, je n'entends pas inférieures en valeur, en mérite, en droit, je dis inférieures en fortune seulement. (Marques d'assentiment.)

Toute ma vie s'est passée au milieu du peuple; dans les camps, dans les champs, je me suis flotté constamment au peuple de l'armée, au peuple des campagnes. Vous me connaissez de vieille date. Il y a trente-trois ans, dix jours après la bataille de Waterloo, je défendais votre frontière contre un ennemi bien supérieur en nombre, à qui la population de Grenoble et des environs disputait plus tard l'occupation de ses fertiles vallées: il existe donc entre nous une solidarité impérieuse de souvenirs glorieux. Il y a sans doute parmi vous plus d'un soldat de l'armée d'Afrique; quel est celui qui pourrait dire que tous les actes de ma vie n'ont pas eu pour mobiles cet amour et ce dévouement pour le peuple? J'ai peu vécu dans les salons... Ce n'est pas que je n'aime les salons; le salon est nécessaire à la chaumière comme la chaumière est nécessaire au salon; mais les événements publics et mes goûts personnels m'ont fait une existence tout agricole et toute militaire.

Ces antécédents de quarante-cinq années me donnent peut-être le droit de vous adresser quelques conseils: Fermez, fermez toujours l'oreille aux doctrines perfides de ces ambitieux réformateurs qui, pour s'élever au pouvoir, ne craignent pas d'armer les diverses classes de la société les unes contre les autres. Bornez-vous à la République démocratique fondée par la Constitution, et répondez énergiquement le cri factieux de République sociale.

Serrez vos rangs autour du président de la République, de l'élu du suffrage universel, dont la volonté ferme et éclairée a déjà contribué beaucoup au retour de la confiance, du crédit et du travail.

Ne formez qu'un faisceau devant l'urne électorale, afin de composer une Assemblée législative qui adopte résolument la devise que votre premier magistrat vient de rappeler si à propos, l'ordre dans la liberté. Voilà l'œuvre à laquelle je me dévoue, moi aussi, corps et âme.

Mes cheveux ont blanchi depuis l'époque où vous m'avez connu, mais les années n'ont pas refroidi mon patriotisme; mon cœur est encore jeune, mon bras encore vigoureux. Vous le verriez, si, contre toute attente, nous étions menacés par l'étranger; je volerais à votre frontière, je la franchirais à la tête de cette belle armée des Alpes qui partage les sentiments de son chef, et nous ne serions que votre avant-garde, car vous voudriez tous marcher à la défense de la patrie. (Oui! oui! nous marcherions tous!)

S'il faut envisager avec résolution ces grandes éventualités, il ne faut pas les désirer; il faut résister aux entraînements de la gloire en vue des maux que la guerre apporte toujours avec elle. Et, d'ailleurs, pour combattre avec succès l'ennemi du dehors, il importe qu'avant tout nous ayons étouffé dans le sein de notre patrie les germes anarchiques; alors seulement nous aurons rendu à la France cette unité de vues et d'actions qui impose le respect au dehors.

Vous voulez la République, je la veux aussi, tous les bons citoyens la veulent; mais si vous voulez qu'elle dure, sachez l'arrêter sur la pente de l'exagération où les démagogues cherchent à la précipiter; si vous voulez qu'elle dure, sachez la rendre protectrice de tous les grands intérêts sociaux, de l'ordre, la propriété, la famille. (Oui! oui! nous la voulons ainsi! Vive le maréchal Bugbaud!)

Cour d'assises du Rhône.

Audience du vendredi 25 mars.

Tentative de meurtre. — Vols qualifiés.

Dans le courant du mois d'octobre dernier, des vols nombreux, et dénotant chez leurs auteurs une audace inouïe, jointe à la plus grande habitude du crime, étaient chaque jour signalés à la police. A force d'activité et de recherches, elle était parvenue à découvrir les traces d'une bande de voleurs de dix ou douze individus, qui, chaque jour, chaque nuit, exerçaient leur criminelle industrie. Un réclusionnaire libéré, un jeune homme de 29 ans, soumis à la surveillance de la police et en rupture de ban, frappé déjà de cinq condamnations pour vol, dont une à la réclusion, le nommé Rocher, était désigné comme le chef de cette bande. Longtemps Rocher était parvenu à se soustraire aux poursuites de la police, quand enfin il fut arrêté dans la journée du 28 décembre. Il était dans un cabaret du cours de l'Egalité, aux Brotteaux, lorsque les agents de police Combe et Besineau venant à passer l'aperçurent: ils entrent; mais Rocher faisant un bond, comme une bête fauve qui s'est laissé surprendre par un chasseur habile, s'élance, l'œil en feu, au milieu de l'appareil, et muni d'un pistolet, il menace de mort quiconque l'approchera, en même temps qu'il cherche à s'évader en gagnant une porte de derrière. Heureusement Combe n'est point effrayé, et, protégé par un tabouret dont il se sert comme d'un bouclier, il se jette sur Rocher: une lutte s'engage corps à corps; c'est alors que Rocher, près de succomber, tenta pour dernière ressource de tuer l'agent de police Combe; par bonheur un mouvement involontaire de celui-ci fit varier la direction du pistolet, et les trois balles dont il était chargé allèrent frapper contre le mur après avoir effleuré Combe et passé à quelques centimètres au-dessus de la tête de Besineau. De ce moment Rocher se déclara vaincu; on le fouilla et on trouva sur lui deux flasks de poudre, huit balles, un passe-partout ou *rossignol*, qu'il prétend lui servir de loquetière, et différents autres objets de même nature.

Un seul des complices de ce chef habile et redoutable a été arrêté, c'est le nommé Vicard, également repris de justice. Une multitude de vols sont imputés à Rocher, dont trois seulement, à cause de leur évidence, sont retenus par l'accusation.

A l'audience, Rocher, avec un sang-froid étonnant, proteste chaleureusement de son intention de ne tuer aucun des agents de police qui l'ont arrêté, et attribue à un accident la décharge du pistolet.

Quant aux vols dont on l'accuse, malgré l'évidence des faits, Rocher nie avec énergie d'y avoir pris aucune part; il prétend qu'il est victime d'une vengeance occulte; que cinq fois déjà il a été condamné innocemment, que ce serait un crime de le condamner encore. Puis il cherche à faire retomber sur son co-accusé toute la responsabilité de l'un des vols dont on l'accuse; Vicard, de son côté, affirme son innocence, et rejette, au contraire, sur Rocher tout le poids de l'accusation que l'on fait peser sur lui.

Après une heure de délibération, les jurés reviennent apportant, pour Rocher, un verdict négatif sur la question de tentative de meurtre, mais affirmatif sur les autres questions, ainsi qu'en ce qui concerne Vicard.

En conséquence, Rocher a été condamné, attendu son état de récidive, à 20 ans de travaux forcés; Et Vicard, en faveur duquel le jury avait déclaré des

circonstances atténuantes, à 5 années de réclusion.

En entendant sa condamnation, Rocher se lève vivement et s'écrie, en s'adressant à l'agent Besineau: « Besineau, tu mourras de ma main, rappelle-toi de ce que je te dis. »

Ministère public, M. Lardière.

Me Boulot a présenté la défense de Rocher, Me Gayet, celle de Vicard.

Haute-Cour de Justice.

Présidence de M. BÉRENGER, conseiller à la cour de cassation.

AFFAIRE DU 15 MAI.

L'audience est reprise à trois heures.

On introduit une dame fort jeune et jolie, vêtue avec la plus grande élégance.

L'audancier. — Ce témoin est cité à la requête de l'accusé Blanqui.

D. Vos noms?

R. Dame Guarin, de Vitry.

Blanqui. — Madame était assidue au club. (Mouvement.)

Le témoin. — J'assistais souvent au club avec mon mari; des personnes riches et non républicaines étaient dans les tribunes et applaudissaient quand Blanqui parlait.

Léonard Gallois, homme de lettres. — Je connais Barbès, Sobrier, je ne connaissais pas Blanqui, je le regrette.

D. N'étiez-vous pas un des rédacteurs de la *Commune*?

R. Pas précisément, mais j'apportais comme un autre mon contingent d'idées.

D. Avez-vous eu connaissance de projets de décret apportés par Seigneuret?

R. Je l'ai connu indirectement.

D. Sobrier n'a-t-il pas fait de grands efforts pour empêcher la manifestation?

R. C'est parfaitement vrai. C'est moi qui ai rédigé l'avis aux personnes de venir avec calme et sans armes à la manifestation. Le 15 au matin, il me dit qu'il ne voulait pas aller à la manifestation. Je proposai à M. Recurt de prendre la manifestation sous sa protection et d'envoyer un officier à la tête. C'était une idée, peut-être saugrenue, mais je l'avais conçue seul. Il ajouta que le gouvernement avait pris ses mesures et qu'il voulait voir venir.

M. Leclanchez. — C'est très grave; que veulent dire ces mots: Voir venir?

M. le président. — Cela se comprend très bien.

M. Léonard Gallois. — Permettez-moi de serrer la main à mes anciens amis.

M. le président. — En dehors de l'audience.

M. Recurt est rappelé.

D. A M. Recurt. — Le témoin a dit une chose que je ne veux pas qualifier, c'est que le gouvernement aimait mieux réprimer que prévenir.

Le témoin. — Le gouvernement avait épuisé tous les moyens de prévenir.

M. Rainée, rentier.

D. Dans quels termes Raspail a-t-il annoncé la manifestation à son club?

R. Je suis charmé d'annoncer qu'il l'a fait en termes très modérés, disant, si l'on vous insulte, dites que l'on insulte la Pologne.

Les débats, pendant les dépositions des témoins à décharge, offrent moins d'intérêt, surtout pour les lecteurs.

C'est une sorte de résurrection des clubs, dont le personnel vient défiler devant les représentants des 36 départements qui forment le jury. La figure de ces témoins, amis des accusés, est en général mâle et expressive, leur langage est fortement empreint des habitudes démocratiques. Pour eux, il n'y a ni président, ni procureur général, mais seulement des citoyens.

M. Sausons, médecin, représentant du peuple, rend compte de l'envahissement et des efforts de M. Raspail. J'ai rappelé ces circonstances à M. Raspail, en visitant, comme médecin, le donjon de Vincennes.

Jouy, surveillant à l'Assemblée nationale. — J'ai vu M. Raspail entrer, le 15 mai, à l'Assemblée. M. Raspail a vivement reproché aux envahisseurs leur conduite.

Raspail. — C'est sur une lettre du témoin que je l'ai fait citer.

On passe à l'audition des témoins concernant Larger.

Gage, ex-maire de Passy.

M. Rivière. — Quelle était l'opinion de la commune de Passy sur Larger?

R. Il passait pour beaucoup plus sage que tous les autres ouvriers.

D. Quel rôle a-t-il joué dans les ateliers nationaux?

R. Un rôle de conciliation.

D. Savez-vous si Larger ne s'est pas vu dans la nécessité de porter des armes pour sa défense personnelle?

R. Je connais ce fait, et c'est moi-même qui ai prêté des pistolets.

M. le procureur général. — Etes-vous encore adjoint?

R. Non, j'ai donné ma démission après les événements de mai.

Dauvergne, maire de Passy depuis le 15 mai.

D. Que savez-vous?

R. Je connais M. Larger sous de très bons rapports, il s'était fait remarquer par des sorties très piquantes contre les communistes.

D. Y avait-il rivalité entre Larger et le témoin Quessard?

R. Si Quessard a déposé, c'est qu'il a obéi au devoir de sa conscience.

Larger. — N'avez-vous pas assisté à la séance du club où je me suis opposé à la manifestation?

R. Oui, et sa présence à l'Assemblée est pour moi une énigme.

Gouache, journaliste, ancien commissaire du gouvernement provisoire.

M. Rivière. — Le témoin peut déposer d'un fait important, c'est qu'il lui-même aurait tenu les propos que l'on prête à Larger, et qui font un chef d'accusation.

R. Je demeurais à Passy. Le 15 mai j'y rencontrai un groupe d'ouvriers auxquels je dis : L'Assemblée est dissoute, il y a un nouveau gouvernement provisoire, dont j'ai donné les listes.

M. Le président. — Vous êtes-vous bien rendu compte de votre action?

R. Je n'ai dit et répété que ce que tout le monde répétait. J'ai cru à la dissolution de la chambre, mais je considérais cet événement comme un malheur.

M. Rivière. — Nous produisons le témoin pour répondre à la déposition de Mouzon, qui prétend que c'est Larger qui a apporté cette nouvelle.

Gouache. — J'étais lié avec Caussidière que je vis ce jour même, et qui me dit : ce sont des gredins de royalistes qui ont envahi la chambre, ils n'en font jamais d'autres.

Vigny, surveillant à l'Assemblée nationale, dépose des mauvais traitements que la garde nationale a fait subir au général Courtais qui, sans lui et un autre, eût été tué.

Littmann, huissier de l'Assemblée, déclare qu'il veut dire la vérité en entier, qu'il est assigné par M. Courtais, mais qu'il tient à parler des faits généraux.

M. le président. — Répondez aux questions que va vous faire le défenseur de M. Courtais.

M^e Bethmont. — C'est le témoin qui a arrêté M. Courtais?

R. Non, il s'est constitué lui-même; voilà pourquoi je tiens à parler. Le général a été jeté en bas par quelques individus; j'ai fait mon devoir, c'est-à-dire que j'ai cherché à le garantir; je l'ai conduit à l'entrée des lieux communs pour qu'il soit en sûreté là. Je ne le cache pas, j'étais seul là, il pouvait s'en aller, il n'a pas voulu. J'ai encore quelque chose à dire d'un ami mort de M. Barbès, ce sont des paroles que je vais transmettre : Un représentant vint me dire en ce moment : Je vous ai vu agir honorablement, on en veut à M. Courtais, je ne sais pourquoi, tâchez de lui faire quitter Paris; voici ma bourse et mon passeport, remettez-les lui. M. Courtais ne voulut pas encore cette fois.

L'accusé Barbès. — C'est de M. d'Arragon dont vous voulez parler; c'est un fait honorable pour sa mémoire.

Matthieu, mécanicien, ex-capitaine d'artillerie de la garde nationale, était sur la place Bourgogne au moment où on montait sur l'entablement, il a vu le général Courtais repousser les individus qui escaladaient; un moment il a été très pressé contre une colonne, alors un homme assez puissant est monté, il avait une blouse bleue passée, il s'est blessé à la jambe à un artichaut, il allait s'enfiler lorsque le général lui a tendu la main.

Bidault, représentant du peuple. — J'ai, sur l'innocence du général Courtais, une conviction profonde basée sur des faits. Dans mon opinion, le général Courtais ne prévoyait pas ce qui devait arriver le 14. J'en ai eu connaissance par un ouvrier, membre de plusieurs clubs. J'en fis part à M. Armand Marrast dans une réunion de députés dont je faisais partie. M. Marrast répondit que cette agitation que l'on craignait pour le lendemain était ce qui constituait la vie républicaine. Mais, lui dis-je, on a le dessein d'avilir l'Assemblée en exerçant sur elle une pression. J'allai chercher le général Courtais, que malheureusement je ne trouvai pas.

Le greffier donne lecture d'une lettre écrite par M. le général Négrier et contenant cet ordre.

On appelle M. Fraix, sur la demande de M. l'avocat-général de Royer. Suivant ce témoin, le général Courtais est venu une première fois faire ouvrir les rangs pour les voitures; puis il a été à l'Obélisque, est revenu, et comme l'on s'était reformé, il est revenu et a fait remettre les troupes en haie.

M. Chevalier confirme cette déposition et ajoute qu'il a entendu dire au général : Passage au peuple!

Crémieux, 52 ans, représentant du peuple. — Le 15 mai, j'ai aperçu pour la première fois, au milieu du tumulte, Sobrier; je savais que Sobrier avait, rue de Rivoli, une maison qui lui était laissée par la préfecture de police. Dans l'Assemblée je le vis; il me dit : « Je suis ici pour les faire en aller. » Ne parlez pas, lui dis-je; ce n'est pas le bon moyen pour les faire quitter la salle. Un instant après il sortit suivi par un certain nombre des envahisseurs. Je visitai les prisons et fis mettre en liberté plusieurs de ceux qui avaient été arrêtés.

D. Vous n'avez pas fait mettre Sobrier en liberté?

R. La commission exécutive l'avait spécialement recommandé.

Quentin. — N'ai-je pas abordé M. Crémieux à l'Assemblée en lui exprimant ma douleur de ce qui se passait?

M. Crémieux. — Je voudrais me le rappeler, mais je ne le puis pas.

Larger. — M. Crémieux ne se rappelle-t-il pas que je

lui ai parlé à l'Assemblée afin de lui demander où était Louis Blanc?

Crémieux. — J'ai un souvenir vague, mais ne puis affirmer. J'ajoute que beaucoup de ceux qui nous entouraient n'étaient pas hostiles, sauf quelques uns. Je sais que quelqu'un m'a demandé par deux fois Louis Blanc, je ne le croyais pas coupable, je l'aurais donc indiqué.

Larger. — Reconnaissez-vous ma figure?

Crémieux. — Elle ne m'est pas inconnue, mais j'ai beau poursuivre mes souvenirs, je ne puis me rappeler Larger.

Je me résume dans ceci : Un homme n'a parlé; si je lui ai dit : Allez faire vos sabbats ailleurs, comme on le prétend, je ne sais, mais je ne crois pas.

Montécot, horloger, est interrogé sur la question de savoir si M. Quentin, dont il est voisin, est connu comme ayant des opinions modérées.

Il dit : Je ne connais pas les opinions politiques de M. Quentin, mais je l'ai connu comme étant très honnête homme, et s'employant à sauver la fortune publique.

Desportes, huissier à l'Assemblée nationale. — J'ai vu M. Quentin le 15 mai à l'Assemblée, il me fit comprendre par gestes qu'il voulait renvoyer les envahisseurs; je ne l'ai pas vu menacer le président.

Monduit, entrepreneur de bâtiments, a vu le général Courtais faire tous ses efforts pour empêcher l'escalade.

Fontaine, ouvrier tisseur, faubourg St-Martin, était dans le jardin de l'Assemblée, lorsqu'il a vu amener M. Raspail presque évanoui; après il l'a vu se promener dans la salle des Pas-Perdus, et alors on vint lui dire que Huber venait de dissoudre la chambre. Un groupe l'entoura et il fut même obligé de monter sur un banc pour repousser ceux qui l'obsédaient. Il est sorti avec lui par la porte de la rue de Bourgogne.

M^e Guyot. — J'ai reçu une lettre de M. Xavier Durieu qui m'annonce qu'il est malade, je vais lire cette lettre.

Cette lettre porte que M. Xavier Durieu est venu chercher les délégués à la porte, comme l'avait dit l'accusé Blanqui, et les réunir dans le douzième bureau où on devait venir chercher leur pétition.

L'audience est levée et renvoyée à lundi.

Nouvelles diverses.

Voici de nouveaux détails que publie le *Droit* sur l'affreux monomane du cimetière Montparnasse :

« Bertrand est, comme nous l'avons dit, sous-officier dans le 74^e de ligne; il remplissait les fonctions de secrétaire auprès de l'officier-payeur. C'est un jeune homme de 25 ans, grand et fort, né à Bourbonne-les-Bains. Bertrand, qui se destinait d'abord à l'état ecclésiastique, a fait d'assez bonnes études dans un séminaire. Il a une physionomie assez sombre et quelque chose de particulier dans le regard; ses yeux ternes, glauques, d'une couleur indéfinissable, ne se fixent jamais sur ceux de la personne qui lui parle.

« Déjà, dans une garnison près de Tours, il avait montré sa funeste manie, et il avait été surpris, la nuit, dans un cimetière au moment où il venait de déterrer un cadavre de femme, car c'est aux morts de ce sexe qu'il en veut exclusivement. On fit des démarches pour assoupir cette affaire, et elle n'eut pas des suites.

« A Paris, le voisinage du cimetière Montparnasse, qui est à peu de distance du Luxembourg, où Bertrand se trouvait caserné, réveilla ses affreux instincts; il allait y faire souvent des promenades, et avait fini même par être connu de plusieurs employés, près desquels il se renseignait sur les personnes qu'on enterrait; il connaissait ainsi à l'avance l'endroit où gisait le cadavre qu'il avait en vue de profaner.

« Mais il est une chose qui reste surtout incompréhensible : outre des surveillants, le cimetière est gardé, la nuit, par des chiens énormes d'une nature sauvage. On se demande comment il a pu échapper à ces animaux.

« C'est pendant la nuit de la mi-carême qu'il tenta sa dernière expédition. Il fallait que sa passion fût bien violente, puisque, par deux fois, ainsi que nous l'avons dit, sa vie avait été en péril. Atteint enfin par la machine infernale lancée contre lui, Bertrand, malgré la gravité de ses blessures, eut encore la force de franchir le mur du cimetière, et de se traîner jusqu'au Val-de-Grâce. Là, il dit qu'on avait tiré sur lui au moment où il traversait un champ.

« Bertrand repousse avec beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit l'inculpation dont il est l'objet.

« Quoique ses blessures soient très graves, on ne pense pas cependant qu'elles doivent occasionner la mort.

— Un journal raconte le fait suivant, qui se serait passé à la Morgue :

« Deux hommes, trouvés morts dans la rue, avaient été transportés dans cet édifice; mais l'un d'eux, qui n'était qu'en léthargie, se réveilla la nuit,

et, à la vue de la dalle froide sur laquelle il était étendu, et des cadavres qui l'entouraient, il se dresse avec épouvante et pousse de véritables hurlements.

« Le gardien, réveillé lui-même, accourt; mais il est à son tour tellement effrayé de cette résurrection, qu'il en est littéralement asphyxié. Enfin, un autre employé vient ouvrir la porte au ressuscité, à qui l'on prodigue tous les soins réclamés par son état, mais il paraît que sa raison n'a pas survécu à l'effroi dont il avait été frappé.

— Le sieur Pelletier, employé, rue de l'Arcade, 37, revenait de voir un de ses amis, capitaine au 59^e de ligne, caserné au fort de Montrouge. Déjà il avait dépassé le mur d'enceinte, lorsqu'un individu accourut vers lui en le priant de le laisser marcher à ses côtés, parce que, disait-il, deux hommes qui le suivaient voulaient lui chercher de mauvaises raisons. M. Pelletier l'invita à lui donner le bras, et lui dit que si on l'attaquait il le défendrait. Mais à peine avaient-ils fait ainsi quelques pas, que cet homme, chargeant d'allure, saisit celui dont il implorait le secours par la cravate, et, lui appuyant de son autre main la lame d'un couteau sur la poitrine, s'écria : « Il me faut ta bourse ou ta vie !

M. Pelletier n'avait aucun moyen de défense, il remit sa bourse au malfaiteur, qui la reçut en disant : C'est bien ! maintenant file vite, ou tu es mort. M. Pelletier obéit; mais lorsqu'il fut à quelque distance, il se retourna. Il vit son agresseur rejoindre deux hommes qui étaient couchés dans un champ voisin, et s'éloigner avec eux.

M. Pelletier a fait sa déposition devant le commissaire de Montrouge et lui a donné le signalement du malfaiteur.

Nouvelles étrangères.

FRANCFORT, 22 mars. — A l'Assemblée nationale, une motion de M. Tisenstuck, tendant à faire déclarer nulle et non avenue la Constitution octroyée de l'Autriche, pour autant qu'elle est en contradiction avec les décisions de l'Assemblée nationale, a été rejetée par 257 voix contre 174. Soixante-trois membres, dont un grand nombre Autrichiens, se sont abstenus.

Le ministère de l'empire a donné hier sa démission, aussitôt après la séance de l'Assemblée nationale. Cette mesure répandra l'effroi et l'épouvante en Allemagne et en Europe, car elle est le précurseur d'un nouvel ébranlement.

Il circule déjà une liste d'un ministère de coalition, Heckscher en tête, ministère qui ferait bientôt place à un ministère des barricades.

ANGLETERRE. — LONDRES, 23 mars. — Cité, 4 heures.

On lit dans le *Standard* : Les ministres ont déclaré que s'ils éprouvaient ce soir un échec sur le projet de rappel des lois de navigation, ils donneraient leur démission. M. Gladstone a fait inutilement tous ses efforts pour amener une conciliation avec les représentants des provinces.

— Suivant des lettres particulières de Pesth et de Cracovie, l'armée russe des frontières, qui reçoit chaque jour de nouveaux renforts, franchira la frontière pour former les garnisons de toutes les villes, non seulement de la Hongrie, mais encore de toute la monarchie, y compris Vienne.

Toutes les troupes autrichiennes deviendraient par là disponibles et pourraient être envoyées comme renforts en Hongrie et en Italie.

On disait à Vienne que l'on attendait 40,000 Russes.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, Imprimeur, à Lyon, place de la Charité.